

DECISION DU BUREAU EXECUTIF

par vote électronique du 23 décembre 2020

Soutien aux CDVoile

<p>Décision BE-201223-01</p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile a validé le lancement de l'opération de soutien aux Comités Départementaux ou Territoriaux de Voile avec les caractéristiques ci-dessous et autorisé son lancement opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none">• Montant total de l'opération : 40K€• Aide du Comité Départemental ou Territorial de Voile proportionnelle au cumul de l'aide apportée aux clubs afférents du Comité Départemental ou Territorial de Voile dans le cadre de l'opération « Merci aux clubs »• Montant minimum alloué à un Comité Départemental ou Territorial: 200€, et montant maximum : 1000€• Un minimum de 100 licences net cumulées est nécessaire au Comité Départemental ou Territorial de Voile pour bénéficier de l'opération (calculé sur la base de celui des clubs en excluant ceux de moins de 20 licences net). <p>Le Bureau Exécutif a délégué à la Direction Générale la mise en œuvre opérationnelle de la décision.</p> <p>7 Pour et 1 abstention (Marie-Pierre CHAURAY) 2 non votants</p>
--	---